

Notice pour l'inscription administrative MEEF PE M1 Rhône et Ain

Cette notice vous accompagne dans l'inscription administrative dans le parcours M1 MEEF PE.

1.1 La liste principale d'admission et la liste complémentaire

Un étudiant admis à s'inscrire doit *confirmer son vœu d'admission* dans la formation *avant le 25 juin 2021*. Dans le cas où il ne confirme pas son vœu d'admission. *Le 25 juin 2021*, cette autorisation est supprimée et il perd ce droit. Voir : <https://ecandidat.univ-lyon1.fr/>

Dans le cas où un étudiant est placé en liste complémentaire, il pourra être appelé en liste dès le 26 juin 2021. Il disposera alors de deux jours pour répondre sans quoi la proposition sera caduque.

Dans le cas où un candidat n'est pas admis à s'inscrire il peut faire appel de cette décision (*VOIES ET DELAIS DE RECOURS (art L.410-1 et L.431-1 CRPA) - (art R.421-1 et suivants CJA)*) et/ou faire appel au dispositif rectoral de saisine dans le cadre du droit à la poursuite d'étude.

1.2 Inscription administrative par le web des étudiants en formation initiale

CVEC- Contribution Vie Étudiante et de Campus

Avant de s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur, tout étudiant doit fournir une attestation d'acquiescement de la CVEC, la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC).

Cette contribution devra être réglée avant toute inscription via le lien suivant :

<http://www.etudiant.gouv.fr/pid33626-cid130435/vous-acquiescer-de-la-cvec-une-demarche-obligatoire-pour-vous-inscrire-dans-l-enseignement-superieur.html>

Pour procéder ensuite à votre inscription :

Le site : <http://www.univ-lyon1.fr/inscriptionweb>

Les dates d'inscription : **du Mardi 13 juillet au jeudi 29 juillet 2021 et du 24 août au 1er septembre 2021** concernant uniquement les étudiants relevant de la formation initiale

Après finalisation de votre inscription administrative par le Web.

Les pièces justificatives obligatoires devront être déposées sur le portail : <https://mascol.univ-lyon1.fr/login> .

Après validation de vos pièces justificatives vous pourrez télécharger votre certificat de scolarité.

La carte d'étudiant vous sera remise à la rentrée (attendre le mail d'information).

Liste des pièces justificatives obligatoires pour finaliser votre inscription :

Pièces à fournir étudiant en formation initiale :

- Attestation Contribution Vie Etudiante et de Campus [CVEC] délivrée par le CROUS
- Pièce d'identité | carte nationale d'identité / passeport / carte de séjour
- Relevé de notes original du Baccalauréat
- Attestation de Bourse 2021/2022 [CROUS, Région, Gouvernement]
- Attestation de réussite au diplôme permettant l'accès à la formation concernée – Justificatif 180 crédits ECTS ou équivalent

Pièces obligatoires à remettre seulement si concerné-e :

- Justificatif d'inscription parallèle dans un autre établissement [(certificat de scolarité - si concerné)]
- Attestation Ministère Jeunesse et Sport [statut SHN - si concerné]
- Attestation de niveau de langue française B2 ou certificat de scolarité dans l'enseignement supérieur français (si concerné)
- VAPP (si concerné)

Pour vous aider lors de votre inscription administrative en ligne :

Assistance téléphonique (inscription administrative) 04 72 43 13 23

1.3 Inscription administrative des étudiants en formation continue

L'inscription est manuelle à Lyon1, **les étudiants ne peuvent donc pas réaliser une inscription administrative par le web**. Elle doit être effectuée par les personnels de scolarité.

Rappel : Les étudiants demandeurs d'emploi indemnisés ou non et relevant de la formation continue sont exonérés de la CVEC.

Un mail de procédure et la liste des pièces justificatives obligatoires vous seront adressés après confirmation sur eCandidat de votre part à compter du **lundi 28 juin 2021**.

Votre certificat de scolarité et votre carte étudiant vous seront remis après finalisation de votre inscription administrative.

1.4 Vos contacts Master 1 MEEF PE :

Candidature Master 1 site de Bourg En Bresse (Ain, 01) et référent Service formation continue :
Sandrine Platre
Tél : 04.74.32.15.72 ou Mobile pro : 06.33.88.12.68
sandrine.platre@univ-lyon1.fr

Candidature Master 1 site de Lyon (Rhône, 69) :
Florence Luzy
Mobile Pro : 06 49 32 16 28
florence.luzy@univ-lyon1.fr

Bonne rentrée à tous !

SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE (FOCAL)

43 boulevard du 11 novembre 1918

69 622 VILLEURBANNE Cedex

fcsciences@univ-lyon1.fr

Tél. 04 72 43 14 49

ETRE STAGIAIRE DE LA FORMATION CONTINUE À L'INSPE

Le statut de stagiaire de la formation continue est un régime d'inscription spécifique qui concerne :

- pour le master MEEF : toute personne dont la formation est financée (par l'employeur, OPCO, CPF, etc...) ainsi que toute personne dont la situation justifie une ingénierie spécifique et la signature d'un contrat de formation (cette catégorie concerne surtout les demandeurs d'emploi, et certains salariés dont la formation n'est pas financée).

- pour l'AEU : tous les stagiaires relèvent de la formation continue (il n'existe pas de statut d'étudiant en formation initiale).

Les stagiaires de la formation continue postulent au même diplôme et suivent les mêmes cours que les autres étudiants, simplement leur régime d'inscription à l'université est spécifique.

Toutefois, les tarifs d'inscription et les financements diffèrent selon votre situation à l'entrée en formation.

PUBLIC CONCERNÉ	MASTER MEEF	AEU préparation concours CRPE
Salarié ou libéral	Tarif = 15 € par heure de formation soit environ 7 500 euros l'année** (devis sur demande à fcsciences@univ-lyon1.fr). Formation éligible au CPF. (ou) Inscription en formation initiale sur autorisation du service formation continue (conditions : formation non financée + effectuée hors temps de travail).	Tarif = 1 400 € ou devis sur simple demande à fcsciences@univ-lyon1.fr Possibilité de mobiliser votre CPF, <u>après</u> acceptation de votre candidature, en faisant une demande sur moncompteformation.gouv.fr
Demandeur d'emploi (ou futur demandeur d'emploi). <i>NB : le statut de stagiaire de la formation continue vous permet (le cas échéant) de continuer à percevoir vos indemnités chômage pendant la formation. Pour en bénéficier, prenez RDV avec votre conseiller Pole Emploi à partir de juillet 2021.</i>	Tarifs : - 3 000€ l'année** si financement par le CPF ou - 850€ l'année si autofinancement (payables en 3 fois). Les demandeurs d'emploi relèvent de la formation continue et sont exonérés de CVEC. En aucun cas ils ne peuvent prétendre à une inscription en formation initiale.	Tarif = 1 020 € avec autofinancement, payable en 3 fois ou 1 400 € si financement Pole Emploi et/ou CPF. Possibilité de mobiliser votre CPF, <u>après</u> acceptation de votre candidature, en faisant une demande sur moncompteformation.gouv.fr. Si votre solde CPF n'est pas suffisant, la plateforme offre la possibilité de faire une demande de financement complémentaire à Pole Emploi.
Autres publics (sans financement) : mère au foyer, personne en congé sabbatique, étudiant en poursuite d'études, salarié ou libéral autorisé par la formation continue.	Inscription en formation initiale.	Tarif = 1 020 €. Ces sommes seront payables en 3 fois.

** Tarif spécifique pour les agents de l'Education Nationale mobilisant leur CPF. Compte tenu des délais imposés par le Rectorat, nous consulter le plus tôt possible.

Pour tout renseignement sur les financements, contactez le service de la Formation Continue :

Tél. : 04 72 43 14 49 – courriel : fcsciences@univ-lyon1.fr

NB 1 : les demandes de devis doivent être exclusivement formulées par mail en précisant l'intitulé du diplôme postulé, votre situation professionnelle et, le cas échéant, votre n° identifiant Pole Emploi + agence de rattachement.

NB 2 : le service de la Formation Continue n'est pas compétent pour renseigner sur les modalités de candidature et d'inscription (prendre contact avec Sandrine PLATRE : 04 74 32 15 72)